

Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 mars 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 mars 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 mars 2015

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DES MESURES COMPENSATOIRES A LA CREATION DE BASSIN DANS LE LIT MAJEUR DU LAMBON COMMUNE DE NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à René PACAULT, Jean BOULAIS à Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Brigitte COMPETISSA à Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL à Josiane METAYER, Romain DUPEYROU à Yvonne VACKER, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Marie-Chantal GARENNE à Jérôme BALOGÉ, Isabelle GODEAU à Michel VEDIE, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Agnès JARRY à Dominique SIX, Dominique JEUFFRAULT à Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Jean-Luc CLISSON, Simon LAPLACE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Sophia MARC à Alain GRIPPON, Philippe MAUFFREY à Jacques MORISSET, Marie-Paule MILLASSEAU à Christelle CHASSAGNE, Rose-Marie NIETO à Christine HYPEAU, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Adrien PROUST à Patrick THOMAS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Florent SIMMONET à Carole BRUNETEAU, Elodie TRUONG à Alain PIVETEAU

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Claude BARRAUD, Robert GOUSSEAU, Elmano MARTINS, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 MARS 2015

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DES MESURES COMPENSATOIRES A LA CREATION DE BASSIN DANS LE LIT MAJEUR DU LAMBON COMMUNE DE NIORT

Monsieur **Joël MISBERT**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais doit réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales sur tous les exutoires rejetant des eaux pluviales directement au Lambon dans le but de protéger la ressource en eau potable du Vivier.

La vallée du Lambon est située dans les périmètres de protection rapprochée dits sensibles (1-b et 1-c) des captages du SEV, alimentant les communes de Niort, Bessines, Coulon, Aiffres et Magné.

L'arrêté préfectoral du 29 Novembre 2010 déclarant d'utilité publique le prélèvement d'eau potable à partir des captages du « Vivier », de « Gachet I » et de « Gachet III » fixe dans son article 1 :

« La Communauté d'agglomération de Niort réalisera une étude de Schéma Directeur du pluvial [...]. Cette étude permettra de déterminer le positionnement des différents traitements pluviaux à réaliser [...]. La réalisation des traitements pluviaux concernés par les périmètres de protection sera à mettre en œuvre dans un délai de 10 ans suivant la publication de l'arrêté préfectoral. »

L'étude du Schéma Directeur du pluvial est actuellement en cours (fin au 1er semestre 2015). Deux projets de bassin (Rue d'Antes et Rue Aristide Briand) ont été instruits au titre de la loi sur l'eau. Ces bassins étant situés dans des secteurs fortement urbanisés avec peu de disponibilité foncière, ils sont partiellement situés en zone inondable. En compensation de cette implantation qui dégrade la capacité disponible pour la gestion des crues, la Communauté d'Agglomération du Niortais doit réaliser la suppression d'un seuil en béton renfermant une canalisation d'eaux usées, situé rue d'Antes, qui fait obstacle à la continuité piscicole du Lambon.

Le détail des travaux à réaliser en compensation de l'implantation des bassins dans le lit majeur du Lambon est le suivant :

- Dépose du seuil béton et de la canalisation en fonte DN 500.
- Pose sous le lit de la rivière d'un double siphon en fonte DN 400.
- Reconstitution du lit du Lambon au droit des travaux,

Le montant des travaux s'élève à 121 500 € TTC

Ces travaux seront réalisés sur le marché à bons de commande « Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de voirie, d'éclairage public, de réseaux d'eau, d'assainissement et d'espaces verts – lot 6 – Assainissement ».

Ces travaux sont susceptibles de se voir attribuer des aides financières de la part du Conseil Général des Deux-Sèvres et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le dossier de demande de subvention
- Solliciter auprès du Président du Conseil Général et du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Joël MISBERT

Vice-Président Délégué